

déi Lénk

Nathalie Oberweis

Députée

Luxembourg, le 23 février 2023

Concerne: Question parlementaire relative au livraisons d'armes à l'Ukraine

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Défense.

Depuis le début de l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022, le gouvernement s'efforce à faire parvenir une aide militaire aux forces armées ukrainiens, principalement sous forme de livraisons de matériel militaire. A cet effet, deux personnes ont été chargés au sein du Ministère de la Défense d'acquérir du matériel militaire sur le marché international.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- 1) Quelle est la valeur totale des livraisons de matériel militaire que le Luxembourg a fait parvenir à l'Ukraine depuis le début de l'invasion russe en février 2022? Pouvez-vous me donner une liste exhaustive de ce matériel?
- 2) Quel est le budget réservé pour l'année 2023 à l'achat de matériel militaire au profit de l'Ukraine?
- 3) Quels principes ou directives encadrent l'achat de matériel militaire au profit de l'Ukraine, concernant notamment le choix du matériel et le choix des fournisseurs ?
- 4) Quel est le montant total d'aide humanitaire, d'aide civile ou d'aide budgétaire accordé à l'Ukraine depuis le début de l'invasion russe en février 2022?
- 5) Pourquoi le gouvernement a-t-il fait le choix de faire parvenir l'aide militaire à l'Ukraine essentiellement sous forme de livraisons de matériel plutôt que sous la forme d'aides financières directes?

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis



Députée